

CODE D'ÉTHIQUE

DE BONNE CONDUITE DU MOTONEIGISTE

À titre de motoneigiste responsable :

GÉNÉRAL :

- Je conduirai et me comporterai au guidon de ma motoneige de manière à faire honneur à mon activité.
- J'inciterai d'autres motoneigistes à adhérer à ce code de bonne conduite.
- Je respecterai les droits des autres, y compris ceux des propriétaires fonciers et des autres adeptes de plein air.

ENVIRONNEMENT :

- J'adopterai des comportements qui favorisent la protection et la préservation de l'environnement pour que tous puissent en profiter.
- Je conduirai de manière responsable et uniquement sur les sentiers balisés ou dans les zones autorisées aux motoneiges.
- Je ferai l'usage de motoneiges offrant les meilleures technologies disponibles pour la réduction des émissions polluantes et sonores.

SÉCURITÉ :

- Je conduirai prudemment et serai prêt à toute éventualité en gardant le contrôle de ma motoneige.
- J'aviserai mes proches de mon itinéraire et vérifierai les conditions météo avant de partir en randonnée.
- Je traverserai les cours d'eau gelée seulement sur les sentiers balisés.
- J'aiderai les personnes en détresse.
- Je n'enfreindrai aucune loi et aucun règlement qui régit la pratique de notre activité.
- Je ferai la promotion d'une éducation et d'une formation adéquates en matière de pratique de la motoneige.
- J'adopterai le principe de la tolérance zéro, boire ou conduire il faut choisir.

